

EUROPE
Dernière année pour le programme européen Leader +

Le programme Leader + se termine le 31 décembre 2007. Opérationnel depuis 2003 sur le grand Perche (Perche ornais et Perche d'Eure-et-Loir), le programme communautaire Leader + finance des projets innovants ou nouveaux axés sur la population et aux acteurs économiques locaux. Il contribue à faciliter la vie quotidienne des Percherons (déplacements des personnes, services à la petite enfance, animations socioculturelles et sportives...) et à développer les activités économiques et les démarches exemplaires prenant en compte l'environnement, l'hygiène ou la sécurité des salariés. Il reste quelques mois aux porteurs de projets pour se manifester.

Contact : Cellule d'animation Leader +. Tél : 02 37 29 09 36 – leaderplus.grandperche@wanadoo.fr



EMMÉNAGEMENT
Nouvelle adresse pour le PAPAQ

Le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais (PAPAQ) a intégré la Maison des Entreprises et des Territoires au 12, route de Sées, à Argentan. Tél : 02 33 36 85 83. www.papao.fr

CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE
Stage à l'attention du public anglais

Pour la 4^e fois, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan organise un stage à la création-reprise d'entreprise à l'attention du public anglais. Organisés à la mairie de Domfront, ces trois jours, du 3 au 5 avril 2007, permettront d'aborder toutes les questions juridiques, fiscales et sociales liées à la transmission-reprise en France.

Renseignements et inscriptions à la CCI. Tél : 02 33 64 68 00. E-mail : npeltier@flers.cci.fr



Eugène-Loïc Ermessent
 Hubert Christophe

■ **Eugène-Loïc Ermessent** a été élu président du syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine le 2 février dernier. Il succède à Maurice Duron. ■ **Hubert Christophe**, 61 ans, a été élu Conseiller général du canton d'Ecouché le 11 février. Il est maire de Joué-du-Plain. Il succède à Henri Maubert. ■ **Jacky Coursière** est le nouveau président de la Communauté de communes d'Ecouché. ■ La Région de gendarmerie de Basse-Normandie a un nouveau commandant, le colonel **Philippe Schneider**, qui a pris ses fonctions à Caen le 1^{er} mars. Il succède au général Jean-Pierre

Moulinié. ■ **Alain Payet**, 38 ans, est le nouveau directeur régional des renseignements généraux. Il succède à Frédéric Mialot. ■ **Pascale Després**, 33 ans, est la nouvelle directrice de l'Observatoire régional de la santé, organisme d'études, d'évaluations et d'aide à la décision dans le domaine sanitaire et social, basé à Caen. Elle succède au docteur Albert Collignon. ■ **Laurence Meunier** a été élue présidente du pôle de compétitivité « Filière équine ». Elle succède à Philippe Augier. Elle est par ailleurs présidente du concours hippique de Cabourg et de la société Ecolyte. ■ **Thierry Lambert**, chargé de mission au comité agro-alimentaire Orne (Synagro) a été nommé secrétaire général d'Orne Développement.

EMPLOIS
Une aide à la gestion prévisionnelle

Une nouvelle aide de l'Etat encourage les entreprises à élaborer un Plan de gestion prévisionnelle des emplois afin d'anticiper les besoins en compétences pour mieux prévoir ses emplois de demain. Depuis la loi de cohésion sociale, cette gestion prévisionnelle est obligatoire, tous les 3 ans, pour les entreprises ayant au moins 300 salariés. L'Etat peut prendre en charge jusqu'à 50% des coûts du conseil externe supportés par les entreprises pour la conception et l'élaboration de ce Plan, dans la limite de 15 000 euros.

CONSEILS GÉNÉRAUX
Les finances des départements sont sur CD-Rom

La brochure et le CD-Rom des finances des départements 2004 viennent de paraître. Publications.dgcl@interieur.gouv.fr au 01 49 27 43 70 ou à La Documentation Française.

SUR LE WEB
Nouveaux sites



• Une Administration 24h/24 sur www.administration24h24.gouv.fr, au moins 600 démarches administratives en ligne : consultation des derniers remboursements d'assurance-maladie, demande d'extrait d'acte de naissance ; 300 formulaires à récupérer sur le net...

• Depuis le 1^{er} décembre 2006, une nouvelle version du site Internet du Service départemental d'incendie et de secours de l'Orne est consultable sur : www.sdis61.fr



• La préfecture de région Basse-Normandie a ouvert son nouveau site Internet, conçu notamment pour faciliter les démarches administratives et encourager les télé procédures : www.basse-normandie.pref.gouv.fr



Agenda

Flers-Argentan (Chambre de Commerce et d'Industrie)
 → Le 19 mars
Formation Internet

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan organise une nouvelle session de formation de deux heures « Votre site web en toute tranquillité ».

De 10h à 12h. Renseignements et inscriptions auprès de Gérard Blondel. Tél : 02 33 64 68 01. gblondel@flers.cci.fr

Alençon (Hôtel du Département)
 → Du 12 mars au 10 mai
Exposition d'Agnès Gobillot (photographies)
 Tél. : 02 33 81 60 00, poste 1209



TERRITOIRES
 en actions

NAS

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Volonté. S'il me fallait résumer le propos de cette nouvelle lettre en un mot, ce serait sans hésiter celui de Volonté. Celle des familles d'abord de voir leur environnement immédiat doté d'équipements et de services leur apportant des solutions adaptées pour harmoniser vie privée et vie professionnelle. Volonté des élus locaux ensuite de traduire cette attente dans les actes. Volonté publique enfin d'accompagner cette dynamique en direction de la petite enfance. Connue du grand public au titre des prestations qu'elle verse, la Caisse d'allocations familiales joue également un rôle de premier ordre pour aider les communes et communautés de communes à concrétiser leurs projets en direction de la petite enfance. Complétées par celles du Conseil général, ces aides apportent une réponse directement opérationnelle aux besoins des élus. La volonté de s'engager des uns suscite la volonté d'accompagner des autres. Le domaine de la petite enfance est, à ce titre, emblématique d'une dynamique de projet en phase avec la réalité locale. Un bon présage donc pour l'avenir des plus jeunes ornais.



en avant
Créer un établissement d'accueil pour les jeunes enfants

Comment mettre en place un espace d'accueil pour les tout-petits sur son territoire ? De quels soutiens financiers bénéficier et quels cheminements suivre pour réussir ce projet ? Des communes ou groupements de communes font ou ont fait le choix d'offrir à leurs habitants des structures d'accueil de qualité pour les jeunes enfants : une façon de rester attractif et de maintenir une population jeune sur son territoire.

A lire en pages 2 à 4.



Petite enfance

Comment créer un établissement d'accueil pour les jeunes enfants ?

Avec un peu plus de 3 000 naissances en 2006, la natalité reste stable dans l'Orne. Mailler le territoire de structures d'accueil de qualité pour les jeunes enfants est un enjeu majeur pour les acteurs locaux au service d'une population de plus en plus attentive aux offres déployées (lieu, environnement, personnel, moyens), vecteurs d'épanouissement pour leurs enfants. Expériences.

Explicite

Des formules multi-accueil

Lorsque les parents travaillent, suivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi, leurs enfants de moins de 6 ans peuvent être accueillis pendant la journée dans des structures d'accueil collectif, de façon régulière ou occasionnelle. On parle à présent le plus souvent d'établissements « multi-accueil ». Ils offrent fréquemment une combinaison de plusieurs modes d'accueil collectif de type crèche, jardin d'enfants, halte-garderie. Ces structures peuvent être gérées par des collectivités locales, des associations. Leur capacité d'accueil est, dans le premier des cas, en moyenne de 20 à 30 places.

Une gestion qui relève principalement des communes

La gestion des établissements d'accueil collectif relève pour l'essentiel des collectivités territoriales (principalement les communes) ou des associations du type loi 1901. D'autres organismes, tels que les caisses d'allocations familiales, les organismes privés à but lucratif, les mutuelles et les comités d'entreprises, peuvent également intervenir dans ce domaine, mais restent plus rares.



TERRAIN

Des structures sur-mesure selon les besoins

Mettre en place une structure d'accueil pour les tout-petits sur son territoire requiert temps, patience et synergie des divers acteurs locaux. Exemples.

LA DERNIÈRE-NÉE DANS L'ORNE : POM'CANNELLE À LA FERRIÈRE-AUX-ETANGS

Depuis le 2 janvier 2007, la commune de La Ferrière-aux-Etangs a ouvert les portes d'un espace multi-accueil, le dernier-né dans l'Orne. Une quinzaine d'enfants de 0 à 4 ans, originaires de la commune mais aussi de Domfront, St Clair-de-Halouze et même Flers, ont investi ce centre. « Ce projet, porté par la municipalité de La Ferrière-aux-Etangs, est né en 2001, suite à une étude lancée par un collectif de parents pointant du doigt le manque de structures d'accueil pour les tout-petits sur la commune. Le nombre d'assistantes maternelles déclinait aussi », explique Michèle Guedj, présidente de l'association Pom'Cannelle, qui gère la crèche par délégation de service public de la commune. Cette étude avait été conduite en collaboration avec l'assistante sociale du secteur et le service PMI. « A l'époque, le centre aéré de la commune devait être réhabilité et nous disposions d'un terrain », explique Vincent Beaumont, adjoint au maire. « Il était alors judicieux de construire une structure qui regroupe un certain nombre de services liés à l'enfance et à la jeunesse. Cette structure réunit donc l'espace multi-accueil, le centre aéré et l'espace-restauration pour les maternelles et primaires des écoles de la commune, dont bénéficient également les enfants de la crèche », précise-t-il. Là réside l'intérêt de cette structure, construite au cœur du pôle scolaire de la commune, à proximité de l'école. Son coût total ? 1,085 M € (bâtiment et équipements). Le projet a été



« Les parents doivent aussi être les porteurs de projets »

financé par la Caf, le Feder (fonds européen), le Département* et la municipalité de La Ferrière-aux-Etangs. L'établissement d'un contrat enfance avec la Caf permet d'alléger la subvention d'équilibre versée par la ville. « Ce projet s'inscrit dans une perspective de développement territorial sur le long terme. Nous avons un projet de création de lotissements à proximité », argumente Vincent Beaumont. L'espace multi-accueil a permis l'embauche de quatre salariés (une éducatrice de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et une titulaire d'un CAP petite enfance). A terme, l'équipe aimerait notamment associer les assistantes maternelles à la structure et organiser des consultations PMI sur place.

* Le Département a accordé une aide de 20 000 euros pour le centre de loisirs

informations

→ Pom' Cannelle - Tél : 02 33 96 08 54.

UNE HALTE-GARDERIE SE PROMÈNE DANS LE PERCHE



Une halte-garderie dans un minibus ? Pas banal comme projet. L'Orne sait innover en matière de structures d'accueil pour les tout-petits. En 2004, Familles Rurales a eu l'initiative de mettre en place une solution de garde itinérante pour les enfants du Perche. Equipé d'un espace sanitaire avec un plan de change, un sanitaire et

6 petites couchettes, le minibus sillonne et dessert les communes de Rémalard, Bretoncelles, Dorceau et Condé-sur-Huisne. Le bus peut accueillir 12 enfants. Cette formule séduit beaucoup de familles, « à tel point que je refuse des demandes », note Véronique Hochedé de la Pinsonnais. Le bus s'arrête chaque jour dans une ville différente et prend place à proximité d'une salle polyvalente (mise à disposition par les mairies) qui fait office de salle de jeux pour les enfants. Ce projet a pu voir le jour grâce à la volonté des mairies et aux aides de la CAF, de la Communauté de communes et des fonds Leader + (achat du minibus : 90 000 euros - budget de fonctionnement en 2006 : 61 000 euros). Le Département intervient sur les frais de fonctionnement.

contact

→ Tél : 06 74 29 22 32.

TÉMOIGNAGE

« Une politique d'aide au démarrage »



PIERRE WADIER,
PRÉSIDENT
DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES
SOCIALES
AU CONSEIL
GÉNÉRAL.

Quelle est l'intervention du Conseil général par rapport aux lieux d'accueil pour les tout-petits ?

Même si le Département n'intervient pas directement dans la construction des lieux d'accueil pour la petite

enfance, celui-ci a mis en place, depuis l'année 2000, une politique d'aide au démarrage pour toutes les créations et les projets d'extension du nombre de places dans la limite de 25. Cette aide est dégressive sur trois années. Ainsi, en 2007, le Département accorde par an et par place : 457,35 euros la 1^{ère} année ; 381,12 euros la 2^{ème} année ; 304,90 euros la 3^{ème} année, considérant que pendant la 4^{ème} année, la structure d'accueil doit, si elle est fonctionnelle et pérenne, pouvoir assurer son autofinancement.

Les structures d'accueil pour la petite enfance reposent sur une volonté politique locale car, malgré les partenariats financiers en place, l'équilibre budgétaire de ces établissements revient toujours à la collectivité locale.

27 ANS DE RÉUSSITE À LA CRÈCHE COLLECTIVE D'ARGENTAN



« Savoir anticiper les frais de personnel pour un projet pérenne »

La crèche collective d'Argentan, les « Mini pouces », a ouvert ses portes en juin 1979. D'une capacité d'accueil initiale de 15 enfants, la structure compte aujourd'hui une trentaine d'enfants et a plus que trouvé sa vitesse de croisière. Pour Liliane Laure, directeur général adjoint à la Mairie d'Argentan, atteindre l'équilibre financier reste difficile. « Par rapport aux dépenses de fonctionnement, on

n'atteint jamais vraiment l'équilibre budgétaire et c'est normal », explique-t-elle. « Il faut veiller à ce que les frais de personnel (pôle budgétaire le plus important) n'explorent pas », précise-t-elle. « Pour qu'un projet soit viable sur le long terme, il est important de mener d'abord une enquête sur le terrain pour connaître les besoins réels des parents, connaître leur profil socio-professionnel aussi. C'est important pour déterminer les amplitudes horaires, les tarifs de la structure », ajoute-t-elle. « La législation impose 50% de personnel spécialisé petite enfance dans la structure (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants...), mais, dans un premier temps, il est bien de pouvoir faire appel à des personnes employées en contrat petite enfance pour être polyvalent et souple dans la gestion du personnel », note Martine Drezén, la directrice de la crèche. « Car il y a des périodes plus creuses comme les vacances, les fêtes de fin d'année. Il ne faut pas que la structure s'impose trop de charges en personnel tout de suite. Il est nécessaire de se laisser le temps de la « mise en route ». Après, on peut renforcer l'équipe selon les besoins », précise la directrice.

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE CONSERVE SON LOCAL ACTUEL À TRUN

A Trun, après réflexion et décision de la Communauté de communes, l'accueil petite enfance reste installé dans son local actuel, un ancien logement de fonction transformé, en 2000, en crèche/halte-garderie dont le succès est grandissant (120 familles y sont inscrites).

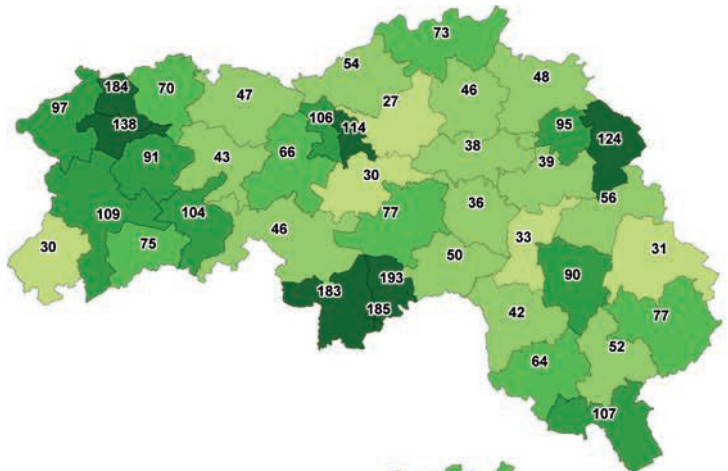


Créer un établissement d'accueil pour les jeunes enfants

AVIS DE NAISSANCE ENREGISTRÉS AU SECRÉTARIAT PMI

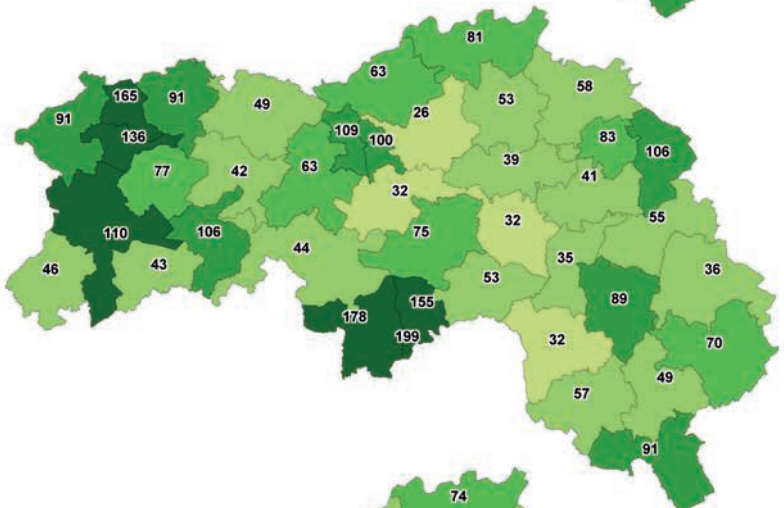
Année 2004

**Total
3170**



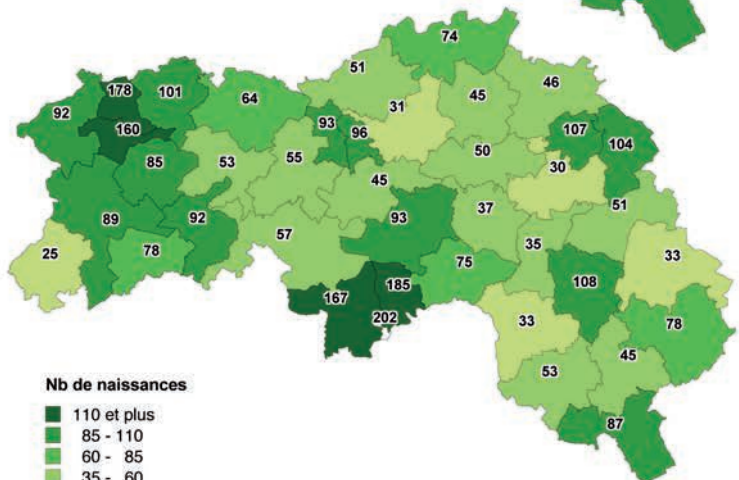
Année 2005

**Total
3060**



Année 2006

**Total
3183**



Nb de naissances

- 110 et plus
- 85 - 110
- 60 - 85
- 35 - 60
- 0 - 35



Point de vue



**CHANTAL
DUPERRON,**
MÉDECIN ET CHEF
DU SERVICE DE
LA PROTECTION
MATERNELLE
ET INFANTILE
(PMI) AU CONSEIL
GÉNÉRAL

Quel est le rôle du Service de PMI vis-à-vis des lieux d'accueil ?

Le Service de Protection Maternelle Infantile (PMI) exerce un rôle dans l'agrément, la surveillance et le contrôle des lieux d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans. Les établissements et services d'accueil, les crèches et les haltes-garderies, désormais appelés espaces multi-accueil, sont ouverts avec l'autorisation du Président du Conseil général, après avis du médecin départemental de PMI. Il en assure aussi le contrôle et le suivi par l'intermédiaire des médecins de PMI dans les circonscriptions d'action sociale.

Qu'en est-il des naissances dans l'Orne ?

Le service de PMI recense tout au long de l'année les naissances des enfants domiciliés dans l'Orne, naissances enregistrées par commune et par canton. Après une augmentation éphémère des naissances liée au nouveau millénaire, nous assistons à une relative stabilité des chiffres (un total de 3 183 en 2006). Cependant, nous constatons des disparités entre les différents bassins de vie du département. Si l'on se réfère au découpage du territoire selon les circonscriptions d'Action sociale, on peut constater que le chiffre des naissances est stable dans le Pays d'Alençon, en augmentation sensible dans la circonscription de Flers, en baisse régulière dans le Pays d'Auge et en augmentation très nette, ces dernières années, dans le Perche, particulièrement dans les cantons du Theil-sur-Huisne, Rémalard et Bretoncelles. Dans ces cantons, de jeunes couples s'installent pour trouver un confort de vie. Ils sont particulièrement attentifs aux offres de services proposées sur ces territoires. Les structures d'accueil pour les jeunes enfants représentent un atout majeur pour faciliter cette « migration ».

Quel regard portez-vous sur l'offre de structures d'accueil dans l'Orne ?

Elles redynamisent le milieu rural de manière très positive. L'implication financière des collectivités territoriales est importante pour favoriser l'ouverture des structures et, surtout, pérenniser leur activité.

Les dernières structures d'accueil collectives ouvertes à Bellême, Tourouvre ou rénovées et agrandies comme à Longny-au-Perche, illustrent bien cette volonté d'offrir un cadre d'accueil et un environnement de qualité aux jeunes enfants et à leurs parents. Cette même dynamique existe dans le Bocage avec de nouvelles structures à Domfront, Athis et tout récemment à la-Ferrière-aux-Etangs. Une réflexion est également en cours sur la création de crèche d'entreprise. Si l'offre d'accueil collectif est de qualité sur Argentan avec la rénovation de la halte-garderie du quartier des Provinces, on ne peut qu'émettre le vœu que des communes comme Vimoutiers, Trun, Sées et Gacé suivent le même mouvement de développement et de rénovation des structures existantes et parviennent à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux.

Quelques conseils :

- Choisir l'implantation dans un secteur où les besoins des familles ne sont pas couverts.
- Entreprendre les démarches auprès des bailleurs. Il convient d'éliminer tout local à priori trop exigu. Un espace extérieur de jeu (jardin, cour, terrasse) est recommandé.
- Choisir des locaux adaptés à l'accueil, aux repas, au sommeil, à l'hygiène, au bien-être des jeunes enfants, répondant aux conditions de sécurité (dont sécurité incendie).
- Rédiger par écrit le projet d'établissement et le règlement intérieur (description du cadre de vie proposé aux enfants, les méthodes pédagogiques prévues et les relations instaurées avec les parents).
- Elaborer un budget prévisionnel de fonctionnement qui tiendra compte des charges de l'établissement (charges de personnel et autres charges), des produits (participations familiales, prestations de la CAF...), de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

Contacts :

La Caisse d'allocations familiales, un acteur essentiel du développement de l'accueil du jeune enfant

Vous souhaitez créer ou développer une structure d'accueil et/ou d'animation pour les jeunes enfants sur votre territoire (espace multi-accueil, relais assistantes maternelles, lieu d'accueil parents-enfants...) ? Comment présenter votre projet ?

Quels sont les soutiens financiers possibles ?

La Caisse d'allocations familiales vous accompagne dans ce projet. Dans un premier temps, il est nécessaire d'évaluer la demande en fonction des besoins et de l'offre sur le territoire. Pour concrétiser le projet, la Caf s'associe aux autres partenaires et peut accorder des aides à l'investissement et au fonctionnement (prestation de service, contrat enfance jeunesse). Trois conseillères techniques Action sociale sont réparties sur le département de l'Orne et proposent leurs conseils.

*Renseignements au 02 33 81 34 66
(Pays du Perche, Pays d'Ouche et
Communauté urbaine d'Alençon) ;
au 02 33 81 34 41 (Pays du Bocage) et
au 02 33 81 45 62 (Pays d'Argentan Pays
d'Auge Ormais, Pays d'Alençon hors CUA).*

Conseil général de l'Orne Pôle sanitaire social

Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
13, rue Marchand-Saillant à Alençon
Tél : 02 33 81 60 00
E-mail : duperron.chantal@cg61.fr